



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
06.06.2007

Date de la convocation des conseillers:  
06.06.2007

point de l'ordre du jour :  
09

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 15 juin 2007**

**Présents:** Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal  
**Absents :** Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Knaff, Huss, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Conventions entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR

Vu les conventions du 16 mai 2007 signées entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR ;

Considérant que la Ville a décidé de réaliser le projet du Parc transfrontalier de la Terre rouge en relation avec des mesures de formation et d'insertion sociale de demandeurs d'emploi résidants ;

Considérant que les deux conventions ont pour objet :

1. travaux de plantation d'arbres fruitiers de variétés anciennes et locales et aménagement d'un espace dédié aux plantes phytosanitaires ;
2. mise en place du projet-pilote dénommé « Valobois » ;

Vu les conditions et prestations fixées dans les conventions ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuvé  
à l'unanimité**

les deux conventions précitées entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 15/06/2007  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,